

**Embargo :**  
**20.08.2007 à 10 heures**



**Conférence de presse**  
**Etude sur la redistribution**  
Lundi 20 août 2007

Seul l'exposé prononcé fait foi

## Une politique fiscale efficace doit s'appuyer sur les faits

Gerold Bührer, président d'economiesuisse

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de vous présenter d'entrée trois conclusions de notre étude :

1. Notre système fiscal est très solidaire. En effet, l'État est financé à près de 60 % par les entreprises et les particuliers au revenu et à la fortune plutôt élevés.
2. Eu égard aux chiffres consolidés, on ne peut parler de « désolidarisation » – comme certains l'affirment régulièrement et un peu à la légère.
3. Un système fiscal compétitif et attrayant profite à tout le monde, à la fois à l'économie et à la population.

Pour ma part, cette étude me conforte dans l'idée qu'il n'existe pas d'alternative à une politique fiscale compétitive à l'échelle internationale. Les dommages seraient énormes pour notre pays, en particulier en termes d'emplois. C'est la raison pour laquelle il est impératif de tenir compte des conclusions de la présente étude dans la définition de la politique fiscale – notamment au vu de la très grande mobilité d'une partie des contribuables et de l'intensité de la concurrence fiscale internationale.

La redistribution et la question de sa juste mesure ont toujours été des sujets de controverse dans le monde politique et la société, mais le débat est souvent plus idéologique que fondé sur des faits. economiesuisse a donc décidé d'analyser les flux financiers consolidés entre l'État et les ménages ou autres contribuables. Nous vous présentons aujourd'hui cette étude qui aborde la problématique de la redistribution dans sa globalité. L'objectif est d'offrir une grille d'analyse pour mesurer l'étendue de la solidarité entre les différents segments de revenus et de fortunes, les secteurs économiques, les régions et les générations. En effet, le manque de transparence transforme souvent les débats politiques en guerres idéologiques et polarisées. L'étude doit permettre de poser les fondements pour un débat politique reposant sur la connaissance des éléments déterminants.

Le discours politique a trop souvent tendance à cimenter les mythes de politique financière. Il y est par exemple question de « cadeaux fiscaux », d'« économies à tout crin » ou de « concurrence fiscale

ruineuse ». De tels slogans visent à donner un caractère idéologique aux débats de politique financière et fiscale. Au cours de ces quinze dernières années, les finances de la Confédération, des cantons, des communes et des assurances sociales ont été marquées par une augmentation incontrôlée des dépenses. Entre 1990 et 2005, l'ensemble des dépenses entrant dans le calcul de la quote-part de l'État sont passées de 100 milliards de francs environ à plus de 170 milliards de francs. La croissance économique ayant été moins forte pendant cette période, la quote-part de l'État a enregistré une nette progression. Les « économies à tout crin » et le « démantèlement de l'État » sont donc dépourvus de tout fondement. La dynamique incontrôlée des dépenses a conduit à une longue période de déficit et à l'explosion de l'endettement. Les recettes entrant dans le calcul de la quote-part fiscale ont augmenté de plus de 60 % entre 1990 et 2005 pour atteindre 137 milliards de francs. Pendant ce temps, le produit intérieur brut a progressé de tout juste 40%. Cela contredit totalement la thèse de la « concurrence fiscale ruineuse ».

Dissimuler ces chiffres ne sert ni l'économie ni la population. Au contraire, les citoyens sont de plus en plus sceptiques en ce qui concerne la hauteur de la charge fiscale et le rapport entre les impôts payés et les prestations étatiques perçues. C'est ce que montre en tout cas un sondage de l'Institut de recherche Gfs : près de la moitié de la population pense qu'elle reçoit moins de l'État qu'elle ne lui verse en impôts et taxes. Si on considère l'évolution à long terme, on constate que ce scepticisme s'accroît. Dans ce contexte, la mise en œuvre d'un système fiscal selon le principe de la capacité économique, exigée par la Constitution, devient un véritable défi. Des analyses juridiques partielles ne peuvent intégrer tous les aspects de cette problématique financière fort complexe.

Les résultats de l'étude « Qui finance l'État en Suisse ? » doivent contribuer à démythifier la politique fiscale. Les thèses de la « redistribution du bas vers le haut » et de la « désolidarisation » ne sont tout simplement pas fondées. Un système fiscal attrayant pour les segments à forte capacité financière et mobiles à l'échelle internationale n'est pas en contradiction avec le souci de la solidarité. Bien au contraire, les réformes fiscales qui permettent à la Suisse et aux cantons de rester dans le peloton de tête dans la concurrence fiscale internationale – pour les particuliers au revenu élevé et les entreprises réalisant d'importants bénéfices – profitent à toute la société. D'une part, ces deux catégories de contribuables fournissent la majeure partie des ressources nécessaires pour financer l'État social, d'autre part, la classe moyenne et le segment des bas revenus sont moins mis à contribution pour financer les importantes charges de l'État.

L'étude que nous vous présentons aujourd'hui contribue à établir la transparence et donc à élaborer une politique fiscale fondée sur les faits. C'est à cette condition que notre pays restera parmi les gagnants de la concurrence fiscale entre les places économiques.